
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Lundi 25 février 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Grégory Baud*, *M^{mes} Isabelle Brunier*, *Laetitia Guinand*, *Anne Moratti Jung* et *Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 25 février 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle qu'une séance de présentation de la gestion de la dette sera organisée au Palais Eynard par M^{me} la conseillère administrative Salerno et ses services le mardi 4 mars 2008, de 12 h 15 à 14 h. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire ce soir – c'est le dernier délai – auprès de M^{me} Cabussat.

La Télévision suisse romande tournera quelques images dans cette enceinte durant notre séance, ne vous inquiétez pas de la présence de ses techniciens.

Nous avons reçu une motion d'ordre demandant l'ajout à notre ordre du jour de la motion urgente M-775 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquier Grecuccio, intitulée «Péage routier urbain à Genève».

Je la fais photocopier, de manière à ce que vous l'ayez tous, puis nous débattons de son urgence et, si celle-ci est acceptée, nous traiterons le fond de la motion à 20 h 30.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2009¹.

Suite

Le président. Mesdames et Messieurs, nous procédons à l'adoption de l'arrêté unique relatif à la liste des jurés, que vous avez pu consulter lors des séances plénières de mardi et mercredi derniers.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

¹ Présentation, 4002.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département des institutions;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1035 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2009 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Motion du 15 octobre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Des places de parking roses pour les mamans!» (M-716)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait qu'il est souvent très compliqué, dans les parkings, en raison de l'étroitesse des places, d'extraire en toute sécurité les bébés et les jeunes enfants des sièges auto;
- la nécessité d'améliorer la sécurité des jeunes enfants en permettant aux familles de se garer proche des sorties, leur évitant ainsi de devoir slalomer entre les voitures qui entrent et qui sortent;
- le succès rencontré par les «places roses» déjà mises à disposition dans plusieurs communes françaises, mais aussi en Allemagne, au Canada et aux Etats-Unis;

¹ Annoncée, 2075.

- le modèle des places pour handicapés, qui sont plus larges et faciles d'accès;
 - le fait qu'il serait facile de vérifier que ces places sont bien utilisées par des familles ayant de jeunes enfants (présence ou non d'un siège auto à l'arrière de la voiture);
 - le fait que la Fondation des parkings gère de nombreux parkings publics situés en ville;
 - le fait que la Ville de Genève fait partie de ladite fondation;
 - le coût financier extrêmement faible qui serait généré par la création de ces places roses,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'intervenir auprès de la Fondation des parkings afin de créer des places roses destinées aux femmes enceintes et aux familles ayant des enfants en bas âge;
 - que ces places roses soient plus larges que les places normales et situées proche des sorties des parkings.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-716 dont je vais vous parler maintenant ne révolutionnera assurément pas la vie des Genevois. Cependant, elle a le mérite de proposer une amélioration du quotidien des familles, notamment des jeunes parents. Avant d'aborder le fond du sujet, je tiens à préciser d'emblée que, malgré le titre de notre motion, les places roses seraient bien entendu également destinées aux pères de famille – je ne voudrais pas vexer la minorité masculine de ce Conseil municipal!

L'idée de cette motion nous est venue à partir d'un simple constat: dans les parkings souterrains, il est souvent très malaisé d'extraire les jeunes enfants des sièges auto, en raison de l'étroitesse des places de stationnement; je pense notamment au parking du Mont-Blanc, mais il y aurait de nombreux autres exemples à donner. En outre, il est souvent très dangereux de slalomer entre les voitures qui entrent et sortent du parking dans un mauvais éclairage. Bref, toutes les conditions semblent réunies pour provoquer des situations dangereuses.

Et pourtant, une solution simple existe: des places roses réservées aux familles avec de jeunes enfants. Ces places ont la particularité d'être plus larges que les places normales et d'être situées à proximité des sorties pour piétons. Les parents peuvent ainsi extraire leurs enfants des sièges auto en toute sécurité et se diriger rapidement vers la sortie. Ces places roses ont déjà fait leurs preuves avec succès en Allemagne, en Grande-Bretagne, et également au Canada; certaines communes françaises les ont instaurées récemment. J'ai eu l'occasion de discuter avec

des Genevois expatriés qui m'ont dit combien cette solution était appréciée dans leur nouvelle patrie, en Angleterre. D'ailleurs, la radio anglophone de Suisse a évoqué la problématique des places roses sur ses ondes.

La législation en vigueur nous faciliterait la tâche pour nous assurer de la bonne utilisation de ces places, puisqu'il est obligatoire d'avoir un siège auto pour tout enfant jusqu'à 7 ans. Bien entendu, le système des places roses n'en fait pas moins appel au civisme des citoyens, comme c'est déjà le cas pour les places réservées aux handicapés.

Financièrement, l'instauration des places roses ne coûterait pas grand-chose. Le nombre total de places disponibles dans les parkings ne changerait pas, même si les places roses occuperaient, certes, un peu plus d'espace en largeur. Dans un premier temps, on pourrait imaginer d'en créer entre cinq et dix par parking, pour voir si le système fonctionne et si nous pouvons l'étendre par la suite.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de renvoyer la motion M-716 à la commission des travaux.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Des parkings roses... C'est bien, mais il y a exagération en la matière! Dieu sait si j'aime les mamans et les enfants, mais tout de même! Nous avons déjà des places réservées aux handicapés, et je rappelle qu'elles ne sont occupées qu'à 70% en moyenne; mais je ne mets pas en doute leur caractère indispensable.

Mais j'en reviens aux places roses. Nous manquons déjà cruellement de places de stationnement, or il faudrait supprimer une place existante sur quatre pour instaurer ce système, ce qui aggraverait encore la pénurie en la matière et irait à l'encontre des efforts consentis pour créer des places supplémentaires. Alors, soyons raisonnables! Si un jour le piéton enfin remplace la voiture en ville, la solution sera toute trouvée: il n'y aura plus besoin de parkings du tout!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on nous propose maintenant les parkings roses pour les mamans, puis ce sera bientôt les parkings bleus pour les papas, les parkings verts pour ceux qui ne prennent pas leur voiture, les parkings jaunes pour les cocus – mais oui, le jaune est la couleur des cocus! – et peut-être aussi les parkings violets pour les ecclésiastiques, dont les vêtements sacerdotaux prennent énormément de place dans la voiture et se coincent dans les portières... Ce n'est pas très sérieux, tout ça!

Bien évidemment, aucun membre de l'Alternative ne votera cette motion M-716 qui est pour le moins fantaisiste – en tout cas autant que le prolongement que je viens d'y donner.

Je profite d'avoir la parole pour exprimer, au nom de mon groupe, notre lassitude devant le fait que nos soirées de caucus sont encombrées par des motions plus incompréhensibles les unes que les autres. Nous déplorons aussi le temps perdu en séance plénière à traiter tous ces objets qui mériteraient, au mieux, d'être qualifiés de démagogiques et, au pire, d'inutiles. Entre les redites, l'obsolescence, les approximations et, parfois, l'ignorance, cette assemblée est beaucoup trop sollicitée et trop mobilisée pour rien. Aussi, Monsieur le président, veuillez, s'il vous plaît, rappeler leurs responsabilités aux conseillers municipaux élus pour travailler au bien commun de notre ville et de ses habitants, et pas seulement pour faire des effets d'annonce. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. J'espère que ces applaudissements signifient qu'il y aura moins d'objets déposés... Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous faisons des séances supplémentaires uniquement pour traiter ceux que vous avez déposés à la séance précédente! Le bureau du Conseil municipal décidera peut-être de faire une deuxième séance supplémentaire par mois, afin d'épuiser les objets déposés lors des précédentes!

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux n'ont pas les mêmes préventions que le groupe A gauche toute! à propos des motions déposées au Conseil municipal. En effet, nous sommes là pour formuler des propositions, en débattre et voir lesquelles sont vraiment utiles à la population. Peut-être, pour certains qui sont issus des bancs du Grand Conseil, le Conseil municipal paraît-il un peu fade et voué à des préoccupations terre à terre... Pour ma part, je crois que c'est le lieu où nous pouvons venir en aide à nos concitoyens et leur faciliter la vie non par des projets dont la réalisation prend dix ans, mais par des mesures applicables beaucoup plus rapidement.

Nous nous sommes interrogés, au sein du groupe libéral, au sujet de la motion M-716. Nous nous sommes demandé pourquoi ne pas créer aussi des places destinées aux personnes âgées en établissant une limite d'âge. Qu'en serait-il pour les places roses, en fonction d'une limite d'âge des enfants transportés en voiture qui déterminerait le droit à leur utilisation? En outre, nous sommes heureux de constater que les papas sont également concernés par cette motion!

Les libéraux estiment que la réglementation des mesures proposées dans la motion M-716 peut parfaitement être discutée à la commission des travaux – nous

pensons même que ce serait là un excellent sujet de discussion pour elle! Nous soutiendrons donc le renvoi de cet objet à la commission des travaux.

M. Gilles Garazi (Ve). Tout à l'heure, M^{me} Wenger a oublié de mentionner d'éventuels parkings orange pour les automobilistes du Parti démocrate-chrétien... Soyons sérieux! Les Verts refuseront bien évidemment d'entrer en matière sur la motion M-716. Notre objectif est de dissuader les gens de prendre leur voiture pour leurs trajets quotidiens, notamment quand ils se déplacent avec leurs enfants. En revanche, si quelqu'un voulait amender cette motion dans le sens de parkings roses pour les vélos avec siège de bébé à l'arrière, nous pourrions entrer en matière...

M^{me} Annina Pfund (S). Je n'allongerai pas le débat inutilement, mes préopinants de l'Alternative ayant développé d'excellentes interventions sur la motion M-716. Quant à moi, je me réjouis de voir, dans trente ans, des parkings arc-en-ciel – ou plus de parkings du tout!

Je voudrais dire au Parti démocrate-chrétien que les parkings pour femmes existent déjà. Commencer à instaurer des places de parking roses, franchement, c'est un peu ringard! Même si on y associe les papas! Mais arrêtons-nous là, nous ne pouvons pas créer des parkings différents en fonction de chaque problème qu'une personne est susceptible de rencontrer.

Pour ce qui est du dépôt de nouvelles motions en général – vous transmettez à M^{me} Wenger, Monsieur le président – nous considérons que c'est un moyen de mettre en œuvre notre politique, d'attirer l'attention de l'exécutif et de commencer à construire la ville comme nous, les socialistes, nous en avons envie. Par conséquent, nous ne cesserons certainement pas de déposer des motions!

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Contrairement à certains préopinants, les radicaux n'émettent aucun jugement de valeur par rapport aux motions déposées dans cette enceinte.

En ce qui concerne la motion M-716, nous estimons que l'idée proposée est l'exemple même du petit geste qui ne coûte pas grand-chose, mais qui peut grandement faciliter la vie quotidienne de nombreux citoyens. Il est vrai que certains parkings limitent au minimum la taille de leurs places, on sait bien pour quelles raisons: il s'agit de disposer du plus d'espace possible et de compenser les coûts de construction. Mais il est également vrai que, en général, une jeune famille possède une voiture de type familial plutôt spacieuse, ce qui semble aller de soi. Or il est plus facile de harnacher bébé ou junior dans son siège, ou encore d'extirper

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

la poussette de la voiture, quand on a de la place. Enfin, la sécurité des plus jeunes exige qu'ils ne cheminent pas inutilement dans un espace où les manœuvres automobiles sont fréquentes, où la visibilité est souvent limitée par des poteaux et où les conducteurs ne se montrent pas toujours très adroits.

Le groupe radical se prononcera donc en faveur du renvoi de la motion M-716 à la commission des travaux.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'entends les sarcasmes de la gauche... J'ai l'impression que notre Conseil municipal est atteint du «syndrome genevois»: nous ne pouvons jamais faire ce qui réussit ailleurs! Il faut toujours que ce qui fonctionne chez les autres soit dénigré et méprisé chez nous! Il me semble, pourtant, que nous avons été élus pour améliorer le quotidien des gens. Je suis donc surprise par la position des élus de la gauche qui, apparemment, n'ont pas une folle envie d'améliorer le quotidien des mères de famille. C'est bien dommage, M^{me} Salerno appréciera sûrement... (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 38 non contre 23 oui.

5. Motion du 15 octobre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour toute nouvelle place de parc supprimée en surface, une place assurée en sous-sol» (M-717)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre de places de parc supprimées régulièrement en ville de Genève;
- la nécessité de permettre aux habitants de la ville de parquer leur véhicule personnel;
- la volonté clairement exprimée du magistrat en début de législature de trouver une solution à un problème de plus en plus pressant,

¹ Annoncée, 2075.

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que pour toute nouvelle place de parc supprimée en surface sur le territoire de la Ville de Genève une solution de rechange soit proposée en sous-sol.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-717 dont nous débattons maintenant fait partie du programme politique du Parti démocrate-chrétien. Ce n'est pas de la gesticulation démagogique. Elle mérite l'attention de tous – que vous soyez de gauche ou de droite – d'autant plus que nous souhaitons vraiment aboutir à une solution commune de la problématique du stationnement à Genève.

Les études effectuées par l'Office des transports et de la circulation (OTC), en 2004, et par le Touring Club Suisse (TCS), en 2007, montrent que 2969 places de stationnement en surface ont disparu au centre-ville depuis 1990. Dans la zone de l'hypercentre, nous sommes passés de 45 000 places en 1985 à 43 000 en 2004, soit une diminution de 4,5%. Cette situation découle de la transformation des places existantes, de l'instauration des zones 30 km/h, du doublement des places de livraison, de la création de places de parking pour les deux-roues au détriment des places pour les véhicules à quatre roues, de l'utilisation des «places perdues» pour des aménagements en faveur des transports en commun.

Depuis 2002 ne subsiste plus qu'un type de stationnement gratuit, celui en vigueur dans les zones bleues. La mise en place des zones bleues a progressivement fait complètement disparaître le stationnement gratuit illimité. Dans certains quartiers, la situation devient intenable: on n'arrive pratiquement plus à se garer en pleine journée aux Pâquis, par exemple, et il en va de même aux Eaux-Vives, à Saint-Jean... Il faut se battre pour trouver une place après avoir tourné des heures à sa recherche au centre-ville, et il n'est pas rare de voir des automobilistes s'insulter lorsqu'une place convoitée est prise par le dernier venu... (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le conseiller municipal. Pourrions-nous avoir un peu de silence, Mesdames et Messieurs? La volière a été votée la semaine dernière, je vous le rappelle...

M. Jean-Charles Lathion. Le Parti démocrate-chrétien, conscient du fait que la voiture est un moyen de transport utilisé par 67% de la population, laquelle y est massivement favorable – tout comme elle aspire à pouvoir se parquer! – préconise que, pour toute place de stationnement supprimée en surface, une compensation soit désormais trouvée en sous-sol. Nous soutenons en cela la démarche du magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement, lorsqu'il souhaite la construction d'un parking souterrain pour habitants à la place

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

du Pré-l'Evêque ou l'extension du parking du Mont-Blanc à la rue Pierre-Fatio. Nous pensons que la réhabilitation de la zone d'Artamis ne peut se concevoir sans la construction d'un parking souterrain.

Il s'agit de rompre avec une certaine politique de xénophobie à l'encontre de l'automobile et d'envisager des constructions en sous-sol. Il faut cesser de penser qu'il n'y a d'autre solution que celle de bouter tous les automobilistes hors de la ville. Certes, des solutions équilibrées doivent être trouvées en liaison avec les voies de communication des transports en commun. Le Parti démocrate-chrétien approuve le *park and ride* (P+R) et les parkings construits aux portes de la ville, mais il pense que l'on peut faire mieux, en permettant aux visiteurs de se garer dans des lieux stratégiques et aux habitants d'avoir des places qui leur soient réservées.

Si un Genevois se rend à Lyon, par exemple, il ne lui est pas difficile de trouver une place de stationnement sans devoir tourner pendant des heures, et il ne paie pas une fortune lorsqu'il se gare à proximité des magasins ou de la vieille ville. De plus, à la sortie du parking, il peut louer un vélo, si cela lui chante. Pourquoi ne pourrions-nous pas appliquer ces solutions intelligentes à Genève, ville internationale et centre des technologies? Pourquoi serions-nous réfractaires à toute projection dans l'avenir? Sachons construire sous la ville, comme le préconisent des études menées actuellement à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dans le cadre du projet *Deep City*!

Ce que nous souhaiterions vraiment, Mesdames et Messieurs, c'est pouvoir étudier ensemble cette problématique à la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans une optique ouverte de notre politique des transports et du parking. Nous proposons donc le renvoi de la motion M-717 à cette commission.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Encore les parkings! Cela faisait un bout de temps qu'on n'en avait pas entendu parler... Dire, redire et répéter encore que nous manquons de places de stationnement en ville, cela devient lassant – mais nécessaire! En effet, il semble que certains ne le comprendront jamais: une nouvelle place en sous-sol ne peut en aucun cas remplacer une place en surface. Il n'y en aura jamais assez, malheureusement! Vu l'amour et la nécessité de la voiture chez nos concitoyens, n'ayons pas trop d'illusions! Nous sommes à l'orée du XXI^e siècle...

L'Union démocratique du centre acceptera la motion M-717, afin de ne pas fermer la porte à toute solution éventuelle et que nous continuions à nous préoccuper de cette problématique – avec quelque espoir que ça marche...

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Encore une jolie motion démocrate-chrétienne... La prochaine fois, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, regroupez toutes vos idées en une seule motion! Nous pourrions ainsi mener une grande discussion sur l'ensemble, ce qui sera sans doute plus pratique...

Une fois de plus, on nous parle de places de parking. Cette fois, on nous parle même de la nécessité de permettre aux habitants de parquer leurs véhicules automobiles. Evidemment, certains pensent que c'est nécessaire... Mais nous, nous pensons qu'habiter est un besoin plus impératif que de stationner, et qu'il est également beaucoup plus impératif de pouvoir se promener sur l'espace public en gardant la santé. On est en train d'enfermer les enfants dans les écoles, ils ne peuvent plus sortir parce que le taux de particules fines est trop élevé... Je pense qu'il y a un moment où il faut savoir faire des choix! Les particules fines sont très élevées et il est tout le temps question du réchauffement climatique! La voiture n'est plus une nécessité.

Je rappelle en outre, comme les Verts le font assez régulièrement, que Genève est l'une des villes de Suisse qui a le plus de places de parking par hectare et par habitant. Alors, il faut arrêter de dire qu'on manque toujours de places de parking dans notre ville! Elle est d'ailleurs si petite que la plupart des trajets que les gens y font en voiture n'excèdent pas 3 km – il s'agit donc de distances aisément parcourables à pied, à vélo ou en empruntant les transports publics, dont l'offre ne cesse de s'améliorer.

Un tiers des ménages genevois n'ont pas de voiture et il est donc logique que le nombre de places de stationnement diminue; certains déplorent sans arrêt qu'il en aille ainsi, mais ils oublient de dire que le nombre d'habitants en possession d'une voiture diminue aussi! Presque la moitié d'entre eux n'en auront bientôt plus, il faut donc cesser d'ajouter tout le temps de nouvelles places de parking. Je souligne également que le covoiturage est une solution très efficace pour les personnes qui souhaitent rester sans voiture au quotidien, mais qui pourraient en avoir besoin de temps à autre.

La construction de parkings en sous-sol coûte extrêmement cher. Or la motion M-717 demande que, pour le moindre aménagement routier en surface, on construise un parking souterrain. Autant dire qu'on ne réalisera plus jamais aucun aménagement en ville de Genève! C'est vraiment contre-productif au niveau de l'amélioration de la qualité de vie!

Nous pourrions, en revanche, tomber d'accord sur l'équilibrage des places de parking. Nous avons une autre solution à proposer en la matière, c'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant – nous espérons que le Parti démocrate-chrétien l'acceptera par gain de paix, et nous nous réjouissons de connaître sa réaction... – qui consiste à annuler l'invite de la motion initiale et à la remplacer par la nouvelle invite suivante:

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, pour toute nouvelle place de parc *créée en sous-sol* sur le territoire de la Ville de Genève, *une place de parc soit supprimée en surface.*»

Ainsi, nous pourrions réaliser des aménagements verts!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral accueille avec plaisir la motion M-717 du Parti démocrate-chrétien et s'étonne, une fois de plus, du ton sarcastique de la préopinante – vous transmettez, Monsieur le président – ce d'autant que les résultats du dernier référendum ne devraient pas lui donner pareille confiance s'agissant de la non-crétion de parkings. Manifestement, la population attend de ses élus qu'ils trouvent des solutions pour qu'elle puisse se garer; les gens veulent avoir la possibilité de laisser leur voiture dans une place de parking, ce qui leur éviterait, comme le soulignait M^{me} Klopmann, de devoir parcourir au volant de toutes petites distances inférieures à 3 km. Bien évidemment, lorsque l'on n'a pas de place de parking en bas de chez soi ni d'endroit où laisser sa voiture à proximité, on n'a pas le choix: le matin, il faut reprendre son véhicule pour aller le garer à son lieu de travail.

Je crois que nous ne tomberons jamais d'accord! Il y a, d'un côté, des extrémistes qui estiment que la vie n'est belle que si elle est vécue à vélo et, de l'autre côté, un pragmatisme qui prend conscience des souhaits de la population, qui souhaite voir les voitures dans des parkings en sous-sol et éviter, autant que faire se peut, que des automobiles encombrant la chaussée et le centre-ville. Dans ce contexte, nous approuverons le renvoi de la motion M-717 en commission, comme l'a demandé le groupe démocrate-chrétien.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, contrairement à ce que dit mon collègue et ami M. Lathion qui, d'habitude, nous incite à moins d'outrances langagières, il ne s'agit pas de xénophobie à l'encontre de la voiture. Il s'agit d'avoir une politique équilibrée en matière de parkings. Pour cela, il ne faut pas tout mélanger! Les parkings ont différents types de clients: il y a les places réservées aux habitants, celles destinées aux pendulaires – qui devraient se trouver hors de la ville – et celles des visiteurs. A écouter le préopinant du Parti démocrate-chrétien, on a l'impression que tout cela est mêlé. Or ce n'est pas de cette manière que nous mènerons une politique de stationnement équilibrée!

En ce qui concerne les habitants, l'ensemble des zones bleues devrait répondre à leurs besoins. Evidemment, créer des zones bleues revient à supprimer des

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

places non limitées en zones blanches... Mais rappelez-vous, chers collègues, la fameuse chute de neige de 1985: la Voirie avait demandé que les véhicules se déplacent rapidement, afin de pouvoir débarrasser la chaussée des amas de neige, et nous nous étions alors aperçus que les places que nous croyions être à stationnement illimité étaient en fait limitées à quarante-huit heures.

Quant aux places pour visiteurs, elles devraient être offertes par le biais de parcmètres et des parkings souterrains existants, qui sont ouverts à toutes et à tous. Enfin, il y a les places pour pendulaires, un système qui devra être développé de plus en plus. Il consiste à réserver des places hors de la ville, dans les parkings P+R, et d'inciter les pendulaires à y laisser leur véhicule pour ensuite se rendre en ville avec les transports publics. Toutes les villes d'Europe, actuellement, fonctionnent de cette manière. Mais il est vrai que Genève a de la peine à y parvenir...

Relevons les problèmes que nous avons chez nous. Ils tiennent d'abord au fait que les zones bleues sont apparemment trop peu nombreuses. Je le crois très volontiers en ce qui concerne certains quartiers comme les Eaux-Vives, comme nous l'avons vu à la commission des pétitions et à celle de l'aménagement et de l'environnement. Il y a un manque chronique de l'ordre de 1000 à 1200 places. Pour cela, il faut trouver une solution.

Mais il y a un autre problème: celui des places de stationnement privées sous-louées par les habitants eux-mêmes à des pendulaires. Je suis bien placé pour en parler: on m'a offert plus de 500 francs pour sous-louer ma place privée, que j'ai la chance de ne payer que 150 francs par mois! Je n'ai pas cédé à ces sirènes-là, car cela eût été contraire à mes options politiques. Mais j'en connais d'autres qui ont besoin d'argent et qui n'hésitent pas à faire commerce de leur place. Il est évident que, ce faisant, non seulement ils attirent des pendulaires au centre-ville de façon détournée, mais en plus ils se contraignent eux-mêmes, en tant qu'habitants, à trouver des places dans les zones bleues pour y garer leur propre voiture. A ce jeu-là, personne n'est gagnant.

Certains en tirent la conclusion qu'il faut augmenter le nombre de places de stationnement. Mais l'expérience montre que les parkings – qu'ils soient publics ou réservés aux habitants – sont sous-utilisés. C'est le cas de celui de l'avenue des Tilleuls, à Saint-Jean, où l'on constate que les deux tiers des places disponibles ne sont jamais occupées. Il y a des raisons à cela. La première est le problème de l'insécurité. Il semble, en effet, que de nombreux automobilistes – pas seulement des femmes – ne veulent pas se rendre dans les parkings souterrains, car ils s'y sentent en danger. Il faut tenir compte de ce fait.

Finalement, la motion M-717 qui nous est soumise ce soir ne répond pas aux besoins d'une politique équilibrée. C'est un emplâtre sur une jambe de bois, ni plus ni moins! Par conséquent, les socialistes seront obligés de la refuser – mais

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

avec une certaine tristesse, car nous devons vraiment nous pencher sur le problème des parkings. Actuellement, la zone bleue n'atteint pas les objectifs visés et de nombreuses places privées sont sous-louées – peut-être même dans les immeubles de la Ville, il faudrait vérifier. Cette situation n'est pas conforme aux attentes que nous avons toutes et tous en matière de stationnement en ville.

Quelqu'un a cité Lyon, une ville que je connais bien. La politique de stationnement qui y est menée, quelle que soit la couleur politique de la mairie, est extrêmement ferme, mais je vous défie d'y garer votre voiture de façon agréable et peu onéreuse pendant quarante-huit heures, si vous y passez un week-end! Même si le train de Lyon n'est pas très rapide – c'est le moins qu'on puisse dire – je vous conseille de choisir plutôt ce moyen de transport, chers collègues...

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Afin d'éviter toute nouvelle velléité d'initiative antiparking, il convient de redire très clairement que le projet qui nous est soumis ici ne vise pas la création de nouvelles places de stationnement. Ce dont il s'agit, c'est de ne pas supprimer de places en surface tant que le nombre équivalent de places n'est pas disponible en sous-sol.

La situation des parkings pour habitants en ville est connue: dans certains quartiers, un manque crucial de places provoque un engorgement systématique aux heures de pointe, du bruit et des émissions de CO₂, ainsi que toutes sortes d'autres nuisances qui pourraient être évitées, si nous disposions de places de stationnement en nombre suffisant. La motion M-717 vise à empêcher la situation d'empirer davantage. Elle permettra également une réflexion plus large en cas de projet, en obligeant à anticiper le volet mobilité – même à une échelle très réduite – de l'analyse du groupe de travail «contournement de Genève».

Améliorer la circulation, ce n'est pas seulement fluidifier ou faciliter les déplacements des citoyens à l'intérieur de l'agglomération, c'est aussi leur permettre de laisser leur voiture stationnée quelque part pendant la semaine, afin qu'ils empruntent les transports publics ou se déplacent à pied pour effectuer leurs trajets quotidiens. Le groupe radical renverra la motion M-717 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aime assez l'argumentation de M. Deshusses. En effet, il reconnaît l'existence d'un problème sur lequel nous devons nous pencher, dans l'idée de mettre au point une politique plus cohérente. J'aime un peu moins les arguments de M^{me} Klopmann – vous le lui direz, Monsieur le président – qui essaie de ridiculiser la motion M-717 par la caricature, aboutissant à des excès que nous ne pouvons admettre. Si les Verts veulent supprimer toute voiture, s'ils veulent donner

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

des leçons non pas seulement à leur magistrat cantonal, M. Cramer, lorsqu'il utilise une voiture pour aller à Berne, mais également à l'ensemble de la population, s'ils veulent ne plus prendre l'avion, c'est leur affaire! Mais je trouve que c'est là faire preuve de dogmatisme, alors que Genève souffre d'un réel problème en matière de stationnement.

Quant à nous, essayons d'être proches des citoyens! Essayons tout simplement de voir comment gérer les problèmes! La motion M-716 pour l'aménagement de places de parking roses pour les femmes enceintes allait dans ce sens. Durant le débat sur cet objet, nous avons entendu quelqu'un comparer les mamans qui doivent sortir une poussette de leur véhicule à des personnes handicapées. Mesdames et Messieurs, si certains d'entre vous estiment que les mamans sont des handicapées et qu'on ne peut rien faire pour elles, s'ils pensent qu'il faut s'en tenir à des oppositions gauche-droite lorsque nous travaillons sur ce genre de problèmes, tel n'est pas l'avis du Parti démocrate-chrétien.

Ce que nous voudrions, ce n'est pas l'amendement des Verts – qui virent à l'extrémisme en demandant exactement le contraire de ce que nous préconisons – mais aller plutôt dans le sens des souhaits de M. Deshusses et des socialistes, et étudier tous ensemble cette motion, afin de faire preuve d'un esprit d'ouverture en nous penchant sur un véritable problème qui existe à Genève.

M. Gérard Deshusses (S). Eh bien, d'accord! Travaillons avec le Parti démocrate-chrétien pour élaborer une motion qui permettrait d'aller dans le sens d'une résolution de ce problème extrêmement difficile, sur lequel nous devons effectivement nous pencher. D'accord pour une autre motion que la M-717!

En ce qui concerne l'amendement des Verts, nous n'avons pas envie de voter une mesure qui ne se réalisera jamais. En effet, je doute que la Ville investisse dans la construction de parkings souterrains, car ceux qui existent déjà sont peu utilisés, comme je l'ai dit tout à l'heure. La construction de tels aménagements coûte extrêmement cher, et nous pensons qu'il vaut mieux dépenser cet argent – s'il doit être dépensé – en priorité pour des opérations sociales.

Nous estimons que les places de parking sont nécessaires avant tout pour les habitants, et qu'elles doivent se situer sur les surfaces libres de nos voiries au lieu d'être enterrées à tout prix, ce qui coûte trop cher. Je le souligne une fois de plus: nous privilégions le social, plutôt que les abris pour voitures.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je voudrais juste préciser notre pensée à l'intention des socialistes. Nous ne sollicitons évidemment pas la construction de parkings souterrains, il faut que tout le monde ici le comprenne! Nous constatons

Motion: places de parc supprimées en surface, places assurées en sous-sol

simplement que, malgré tout, on continue d'en construire. La seule chose que nous demandons, c'est des compensations en surface!

M. Vincent Maitre (DC). Je souhaiterais répondre à M. Deshusses – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Il a prétendu que les parkings étaient sous-utilisés; c'est probablement le cas dans certains quartiers relativement périphériques, mais la motion M-717 concerne avant tout les habitants du centre-ville et notamment de l'hypercentre. Or force est de constater que tous les parkings du centre-ville – ceux de Rive, de Saint-Antoine, et le sous-lacustre du Mont-Blanc – sont, quant à eux, complètement saturés en permanence; en outre, le stationnement y est hors de prix. Je reviens sur cet éternel constat: il est absolument impossible de se garer au centre-ville, même pour des durées très limitées, sans tourner au moins une demi-heure avant de trouver une place.

Quelle solution pour les citoyens de cette ville, lorsqu'ils veulent tout simplement aller faire leurs courses? Comment résoudre le problème qui se pose aux personnes à mobilité plus ou moins réduite et à celles d'un certain âge, puisqu'elles ne peuvent ramener leurs provisions chez elles sans faire des efforts inconsidérés?

A propos des zones bleues, M. Deshusses prétend que chaque habitant devrait évidemment avoir un macaron et pouvoir se garer en bas de chez lui, laissant ainsi sa voiture au même endroit toute la semaine, si cela lui chante ou s'il n'a que très peu de déplacements à faire. Tel devrait être le cas, bien sûr! Or, dans certains quartiers – notamment à Plainpalais et aux Eaux-Vives, M. Deshusses l'a d'ailleurs lui-même précisé – on a distribué plus de macarons qu'il n'y a de places dans les zones bleues. Expliquez-moi comment, dans ces conditions, les habitants peuvent laisser leur voiture toute la semaine à la même place, puisqu'il n'y en a pas assez pour tous!

Une fois de plus, le manque de places de stationnement crée exactement l'effet inverse que celui escompté par les Verts, lorsqu'ils veulent inciter les gens à ne plus utiliser leur voiture. Quand on n'a pas de place en bas de chez soi pour y laisser sa voiture toute la semaine, on l'utilise le plus souvent possible pour la déplacer et la mettre ailleurs, afin d'éviter une amende d'ordre toutes les demi-heures...

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann est refusé par 47 non contre 22 oui.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 36 non contre 32 oui.

6. Motion du 15 octobre 2007 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Thierry Piguet: «Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain» (M-718)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, concernant le mobilier urbain et particulièrement les bancs publics, les services concernés de la Ville ne semblent pas faire de distinction compréhensible entre le réseau viaire (rues et places) et les espaces verts, ni entre les aménagements hérités du passé ou en zones protégées et ceux de création plus moderne, voire contemporaine, mélangeant partout divers types de sièges, de formes, de matériaux et de couleurs;
- qu'il serait bon, sans vouloir tout uniformiser, qu'une certaine logique guide l'installation ou le remplacement des éléments du mobilier urbain;
- qu'un certain souci d'éviter le gaspillage des deniers publics et des matériaux guide les choix en la matière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied et d'appliquer un concept permettant de distinguer le mobilier urbain des voiries de celui des divers parcs et promenades de la ville, prenant en compte les spécificités historiques, paysagères, architecturales et autres des lieux concernés;
- de ne pas éliminer systématiquement le matériel ancien encore utilisable, mais de le replacer dans le contexte le plus indiqué.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'aurez remarqué à la lecture de la motion M-718, il s'agit pour nous de mettre l'accent sur la cohérence du mobilier urbain dans l'ensemble des espaces publics de la ville de Genève, particulièrement en matière de bancs publics. Beaucoup d'entre eux ont été échangés contre un modèle unique, dont nous apprécions d'ailleurs le design contemporain, mais qui ne saurait à nos yeux convenir à toutes les promenades et à tous les parcs. Nous pensons qu'il est nécessaire de promouvoir un mobilier urbain adapté aux différents endroits, qui soit différent selon que l'on est dans la rue, sur une place ou dans un parc.

C'est la raison pour laquelle nous aimerions que le Conseil administratif – et plus particulièrement le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement – développe un concept de bancs publics qui tienne compte

¹ Annoncée, 2075.

des spécificités de chaque lieu et de leur rapport au paysage, ainsi qu'à l'architecture environnante. Nous demandons le renvoi de la motion M-718 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a déjà eu l'occasion de traiter de ce genre de questions.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! demande également le renvoi de la motion M-718 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous observons avec intérêt que la motion M-718 demande l'application, à l'avenir et dans un domaine précis, de critères intelligents et cohérents. Cela tend à signifier clairement que, jusqu'à maintenant, ces critères étaient inintelligents et incohérents... Compte tenu des divers conseillers administratifs socialistes qui ont eu des responsabilités en matière d'aménagement depuis l'époque de Willy Donzé, de Claude Ketterer et de Jacqueline Burand, nous avons là un aveu socialiste certes tardif, mais que nous savons néanmoins apprécier à sa juste valeur. Merci de cette franchise!

De plus, cette motion demande qu'une certaine logique guide les décisions concernant le mobilier urbain, ce qu'apprécieront certainement les fonctionnaires qui se sont occupés des bancs publics jusqu'à maintenant – de manière apparemment illogique, selon les motionnaires. Enfin, la motion demande que l'on évite de gaspiller les deniers publics... Sage attitude que l'Union démocratique du centre ne peut que partager!

Dans cet esprit de lutte contre le gaspillage, il nous apparaît urgent, pour économiser du temps, de l'argent, des heures de fonctionnariat, du papier et d'éventuels travaux utilisateurs d'énergie, de rejeter résolument la motion M-718, qui illustre de la plus belle manière les efforts pathétiques de certains conseillers municipaux obligés de se battre sur des concepts de bancs publics pour justifier leur existence politique. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ces dernières années, on assiste à une appropriation de plus en plus grande de l'espace public par le citoyen. Cette tendance, encouragée par de nombreux événements en plein air organisés notamment à l'aide des deniers publics – mentionnons la Fête de la musique et la Lake Parade, par exemple – exerce une pression nouvelle sur le mobilier urbain. Poubelles,

Motion: mobilier urbain

bancs publics, éclairage, bacs d'orangerie revêtent dès lors une importance de plus en plus marquée.

La motion M-718, basée sur les arguments de la cohérence, d'une part, et de l'utilisation judicieuse des deniers publics, d'autre part, demande au Conseil administratif d'élaborer un concept permettant de distinguer, par le mobilier urbain, les différents espaces publics, notamment le réseau viaire et les espaces verts. Il s'agit également de prendre en considération des aspects historiques, paysagers, architecturaux. En soi, l'idée d'un concept cohérent permet d'envisager une certaine esthétique et semble garantir la rationalisation des achats. De même, la réutilisation judicieuse du mobilier existant va dans le sens non seulement du développement durable, mais aussi des intérêts pécuniaires de la collectivité.

Pour ces raisons, le groupe radical est favorable au renvoi de la motion M-718 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous vous invitons à faire de même, chers collègues.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, nous parlions tout à l'heure de «motionniste» aigüé... Eh bien, nous voilà devant un bel exemple de motion qui ressort tous les quatre ans des tiroirs! Je vous renvoie à la motion M-508, intitulée «Pour un concept clair du mobilier urbain» et acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005; elle avait donné lieu à une réponse du Conseil administratif, dans laquelle il nous exposait les lignes directrices du choix du mobilier urbain.

Je me réfère également à la réponse apportée par les libéraux à ladite motion – on peut la consulter dans le *Mémorial* – puisque les auteurs de la motion M-718 en reprennent eux aussi la teneur. La problématique du mobilier urbain étant traitée par la commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de l'étude de chaque objet ou presque, on ne peut pas dire qu'elle soit mise sous le boisseau! Aux yeux des libéraux, l'ennui naquit un jour de l'uniformité; celle du paysage et du mobilier urbains n'est pas un projet pour lequel nous avons envie de nous battre. De même, nous n'avons pas envie de nous battre pour de grandes planifications, mais pour une approche pragmatique dont il nous semble que le Conseil administratif a essayé de faire preuve jusqu'à présent – en tout cas, c'est ce qu'il revendiquait dans sa réponse à la motion M-508. Telle est la raison pour laquelle, chers collègues, le groupe libéral vous propose de refuser le projet de motion M-718.

M. Yves de Matteis (Ve). Les Verts entreront en matière sur la motion M-718. Nous avons été particulièrement séduits par le troisième considérant, qui vise à éviter le gaspillage des deniers publics. En effet, nous avons toujours été

favorables à un mobilier urbain simple, adapté et facile à entretenir. Il nous semble que, au lieu de vouloir à tout prix choisir un mobilier urbain dessiné spécifiquement et exclusivement pour la Ville de Genève, nous pourrions nous en tenir à du mobilier de catalogue, qui est bien meilleur marché.

Telle est la raison pour laquelle nous nous prononcerons en faveur du renvoi de la motion M-718 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin d'y examiner notamment ce dernier point.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour notre part, nous considérons que, même si la motion M-718 porte sur une problématique déjà étudiée il y a un certain temps, nous devons réactualiser la réflexion.

Ce genre de sujets, il s'agit de les discuter en commun: nous ne ferons donc pas aux motionnaires ce qu'ils nous ont fait tout à l'heure avec les parkings, dont nous proposons de débattre ensemble... M. Deshusses a même développé à ce sujet une excellente intervention, qui s'est malheureusement terminée par un refus de débattre. Nous voulons le contraire pour la motion M-718. Nous estimions que le problème des parkings méritait d'être abordé sous l'angle que nous présentions, avec un nouveau Conseil administratif et un nouveau Conseil municipal. Vous avez refusé, chers collègues, mais nous ne ferons pas comme vous en matière de mobilier urbain et nous accepterons d'entrer en matière. Nous appliquons nous-mêmes les pratiques que nous vous demandons d'avoir face aux objets que nous déposons!

Je suis étonné que certains, ici, considèrent que la réponse du Conseil administratif à la motion M-508 est suffisante et que nous parlons déjà bien assez souvent de mobilier urbain comme cela. Une simple promenade dans d'autres villes comme Barcelone ou au Luxembourg, par exemple, nous oblige à constater que Genève est largement en retard en la matière. Le tourisme semble bien se porter à Genève, mais c'est grâce au monde des affaires et des relations internationales que notre ville est fortement fréquentée par les visiteurs. En ce qui concerne le tourisme moyen, une récente étude a donné des résultats très alarmants – je la trouve d'ailleurs trop sévère.

En tout cas, Genève ne se porte pas aussi bien qu'on le croit en matière de tourisme – une critique qui s'étend d'ailleurs à la Suisse entière. Actuellement, le taux de l'euro rend notre pays attractif financièrement mais, sur le plan de l'aménagement, des plaisirs et du confort – des toilettes publiques à l'espace public en général, notamment la rade – nous considérons que Genève doit s'améliorer. Ce n'est pas un hasard si les partis de l'Entente au Grand Conseil ont récemment proposé de lancer un concours international pour l'aménagement de la rade, afin de lui rendre une allure bien plus harmonieuse qu'aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, je propose à toutes celles et à tous ceux qui considèrent sincèrement qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et pour discuter ensemble – toutes tendances et tous partis confondus – les problèmes quotidiens et d'intérêt général de renvoyer la motion M-718 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Vous permettez au groupe socialiste de réagir quelque peu... Tout d'abord, Monsieur le président, vous transmettez au préopinant libéral que, loin de l'uniformité, c'est au contraire la diversité que propose la motion M-718, puisqu'elle demande d'adapter le mobilier urbain aux différents environnements de notre ville – places, promenades, parcs, et ainsi de suite. Nous rejoignons donc la préoccupation émise par M. Barbey et nous sommes très étonnés qu'il n'ait pas compris que «distinguer le mobilier urbain» signifie, dans notre bouche, «ne pas le rendre uniforme».

Vous transmettez également au groupe de l'Union démocratique du centre qu'il y a un léger décalage historique dans les propos tenus par sa représentante. Je suis au regret de dire que MM. Ketterer et Donzé étaient morts depuis bien longtemps quand le dernier banc public installé dans notre ville a été créé, puisque c'était fort récemment. Réduire des figures politiques aussi importantes que celle de Willy Donzé à un objet de sarcasme, je pense que c'est manquer de respect aux citoyennes et aux citoyens genevois – surtout à propos d'une motion qui a pour modeste ambition de relever la qualité des espaces publics...

Nous pensons que la motion M-718 mérite d'être étudiée en commission. Faisant allusion à la célèbre chanson de Georges Brassens – le groupe socialiste aime la poésie – nous voudrions que les amoureux puissent continuer à se bécoter sur les bancs publics.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 45 oui contre 16 non.

Le président. Nous passons à la discussion sur la motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-775 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquer Grecuccio, intitulée «Péage routier urbain à Genève».

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez tous reçu une copie de la motion M-775, qui traite de la problématique du péage routier urbain. Je vous propose

de la traiter en urgence, non pas pour vous froisser – je sais la longueur de notre ordre du jour – mais simplement parce que nous sortons d'une votation sur la gratuité des transports publics. A cette occasion, nombreux sont les partis ici représentés qui ont relevé que la problématique était pertinente, mais que la solution proposée n'était pas la bonne. Les questions posées demeurent sans réponse.

Or l'étude demandée dans la motion M-775 en matière de péage routier urbain est l'une des mesures envisageables pour résoudre le problème du bruit et de la pollution au centre-ville. En commission, nous nous interrogerons sur sa faisabilité et son opportunité. Je considère donc qu'il est important d'en parler en urgence.

J'ajoute encore que cette motion s'inscrit dans la droite ligne de nos préoccupations quant à l'excès de particules fines en ville, problème dont, à mon avis, les collectivités publiques genevoises n'ont absolument pas pris conscience dans toute son ampleur. C'est pour ces raisons que je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir réserver un accueil favorable à l'urgence de la motion M-775.

Le président. Je donne la parole à un membre par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe municipal libéral ne s'oppose finalement pas du tout à l'étude de l'idée d'un péage urbain. C'est peut-être une solution parmi beaucoup d'autres, afin de réduire les problèmes de parking et de mobilité en ville et d'augmenter la fréquentation des transports publics. Cela dit, nous avons parlé de la traversée de la rade pendant quarante ans et le moindre projet de parking demande une dizaine d'années avant d'être accepté... La problématique d'un péage urbain s'inscrit elle aussi dans le long terme. Par conséquent, nous ne voyons absolument pas d'urgence à traiter ce soir la motion M-775, même si nous nous réjouissons d'en débattre en suivant notre ordre du jour normalement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, vous critiquiez le Parti démocrate-chrétien parce qu'il déposait des motions qui ont été intégrées normalement à l'ordre du jour du Conseil municipal. Et voilà que vous en déposez une qui, à vos yeux, est bénie du sceau sacré de la motion urgente... Mais cette urgence n'en est pas une! Comme l'a dit mon collègue Barbey, il s'agit de travailler dans le cadre d'un concept global. Si vous aviez été moins dogmatiques en refusant notre motion M-717 tout à l'heure, nous aurions pu la lier à la vôtre. Nous refuserons donc l'urgence et nous nous réservons le soin d'étudier éventuellement la motion M-775 plus tard.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme d'autres l'ont dit avant nous – nous sommes heureux de l'entendre! – la pollution de l'air et le bruit sont un problème important pour Genève. Néanmoins, il n'est pas urgent de traiter la motion M-775. Son premier considérant le souligne d'ailleurs: il s'agit malheureusement de problèmes endémiques et nous débattons donc des solutions proposées par les socialistes en suivant normalement l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. Pascal Rubeli (UDC). Depuis quatre ans, en tout cas, nous sommes chaque année confrontés aux mêmes problèmes – dits «endémiques» par M. Buschbeck. Cela prouve bien qu'il s'agit en réalité d'une affaire de concept d'aménagement public. Nous ne sommes bien sûr pas du tout opposés à imaginer d'autres solutions pour la ville de Genève – notamment en matière de circulation – mais il est évident que cela ne peut pas se faire dans les mois ou les jours qui viennent. En effet, il s'agit d'un long travail qui ne revêt aucun caractère urgent. Cependant, nous serons bienveillants et nous renverrons la motion M-775 à la commission choisie pour traiter quand même ce dossier clairement.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous voterons l'urgence, mais je ne vous cache pas que nous avons débattu de la question au sein de notre groupe et que nous partageons les remarques des préopinants. Cela dit, le problème de la pollution et des particules fines, sous-entendu dans la motion M-775, est grave et il est urgent de le résoudre, raison pour laquelle nous acceptons la discussion immédiate.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical n'entrera pas en matière sur l'urgence de la motion M-775, quand bien même il se réjouit d'en débattre sur le fond. Nous souhaitons simplement informer le groupe socialiste que le Conseil administratif est déjà en train de plancher sur un projet analogue. Même si je sais que le Parti socialiste est minoritaire au sein du Conseil administratif, ce n'est pas une raison pour griller le travail entrepris par le gouvernement...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 46 non contre 18 oui.

7. Motion du 15 octobre 2007 de MM. Gilles Garazi, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M^{mes} Anne Moratti Jung, Delphine Courvoisier, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Diana Duarte Rizzolio et Annina Pfund: «L'Agenda 21 de la Ville de Genève commence par ses élu-e-s» (M-719)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'Agenda 21 de la Ville de Genève;
- la nécessité d'un comportement exemplaire de l'administration municipale;
- les récentes et alarmantes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement climatique;
- le fait que le transport aérien est responsable d'environ 5% des émissions de CO₂ et d'environ 7% des émissions de NO_x à l'échelle de l'agglomération (source: Aéroport international de Genève, 2006, GVA Environnement);
- que le trafic aérien est exclu de toutes mesures incitatives pour réduire les émissions en CO₂ (future taxe CO₂, Protocole de Kyoto, centime climatique, etc.), alors même qu'il est en constante augmentation;
- que les conseillers-ères administratifs-ives sont amené-e-s à voyager dans le cadre de leur fonction;
- qu'il est dans les usages du Conseil municipal d'organiser des voyages d'étude thématiques impliquant parfois un transport aérien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à éviter autant que possible de prendre l'avion pour de tels déplacements et, à défaut,
- à compenser intégralement l'ensemble des émissions de CO₂ émises lors des déplacements en avion du Conseil administratif et du Conseil municipal.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M. Gilles Garazi (Ve). Au risque d'être encore affublés d'un certain nombre de qualificatifs sympathiques, comme dogmatiques, ayatollahs, Khmers verts ou

¹ Annoncée, 2075.

autres – c'est l'occasion pour les postopinants et postopinantes d'avoir un peu d'imagination – les Verts vous proposent cette motion et vous invitent à la renvoyer à la commission Agenda 21. En définitive, cette motion demande très peu de choses. D'une part, elle demande au Conseil administratif et au Conseil municipal d'éviter de prendre l'avion pour les déplacements, évidemment pour autant que cela soit possible – on ne va pas demander d'aller au Vietnam à vélo... – et, d'autre part, si vraiment quelqu'un est obligé de prendre l'avion, de faire le minimum possible, c'est-à-dire de compenser les émissions de CO₂ émises.

Pourquoi cette motion? Mesdames et Messieurs, les Verts ne veulent pas se poser en donneur de leçons, nous avons fait des choix, nous les assumons. Néanmoins, soyons sérieux, personne aujourd'hui dans cette assemblée n'envisagerait de prendre l'avion pour des voyages de commission, à ses propres frais, si les prix des billets étaient comme il y a une dizaine d'années, avant l'émergence des offres *low cost*! Evidemment, quand on peut voyager pour une centaine de francs, aller et retour, à l'autre bout de l'Europe, cela génère un certain nombre d'envies, bien légitimes au demeurant, mais, malheureusement, cela provoque un trafic aérien extrêmement problématique. J'ai fait un petit exercice, je suis allé sur le site internet de la compagnie easyJet pour réserver un billet pour Bordeaux – je vous rassure, je n'ai pas conclu cette transaction! Le prix de la compensation en CO₂ s'élève à 3,67 francs, hors taxes, ce qui fait moins de 4 francs toutes taxes comprises. C'est un effort somme toute relativement minime.

Je vous invite donc à voter cette motion; elle n'est pas très ambitieuse et d'autres initiatives en faveur de l'environnement le sont beaucoup plus. Je pense que tout le monde peut se retrouver dans ce texte.

J'en profite pour lever une ambiguïté. D'aucuns ont entendu parler d'une lettre envoyée par les Verts au président du Conseil municipal, lettre qui n'a pas été lue dans cette enceinte. Je vous en donne lecture de façon succincte...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, ce point a déjà été abordé et on a demandé à ce que cette lettre ne soit pas lue. Je vous prie de vous conformer aux décisions prises par le bureau. Merci.

M. Gilles Garazi. Monsieur le président, nous sommes en plein dans le sujet, et cette lettre n'est pas lue par le bureau...

Le président. Je crois que cette lettre appartient au groupe qui en a fait la diffusion aux chefs de groupe. La décision a été prise, je vous le rappelle, à la majorité du bureau du Conseil municipal.

M. Gilles Garazi. Très bien, Monsieur le président, je ne veux pas entrer dans la polémique. J'ai terminé.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je dirai que certains signataires de cette motion, qui invite le Conseil administratif et le Conseil municipal à éviter autant que possible de prendre l'avion et à compenser intégralement l'ensemble des émissions de CO₂ émises lors de leurs déplacements aériens, ne manquent pas d'air... C'est le cas de le dire, puisque ces mêmes signataires n'hésitent pas à partir en vacances avec des compagnies aériennes pour lesquelles la lutte contre la pollution n'est pas le souci premier.

Si l'on peut regretter le temps des lampes à huile, celui de la marine à voile et de la splendeur des équipages, comme le disait le général de Gaulle, il faut bien constater que les choses sont ce qu'elles sont, ce qui n'implique nullement l'absence de souci quant à notre futur proche – qui nous concerne tous – mais ne saurait être l'apanage exclusif d'un groupe d'activistes prétendant en avoir le monopole. Nous refuserons la motion M-719, dont certains des auteurs pourraient parfaitement dire: «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.»

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). En préambule, je rappellerai que plusieurs groupes ont déjà déposé devant le Conseil municipal des motions ou interpellations mentionnant la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Une motion analogue à la M-719 a d'ailleurs été déposée au Grand Conseil l'année passée par les Verts et les socialistes; elle est actuellement à l'étude à la commission de l'environnement et de l'agriculture.

Le boom du trafic aérien est un point noir de la politique climatique suisse. Le trafic aérien, comme le mentionne la motion M-719 dans ses considérants, est responsable d'environ 5% des émissions mondiales de CO₂. En Suisse, 13% des émissions de CO₂ sont imputables au trafic aérien et, si l'on se réfère aux critères de la «société à 2000 watts» – concept de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dont le Canton de Genève a adopté le principe dans sa nouvelle conception cantonale de l'énergie – ces 13% représentent déjà 500 watts d'énergie fossile. Des actions portant également sur notre mobilité devront permettre de définir comment nous orienter vers l'objectif visé par cette «société à 2000 watts».

Toutes les projections sont unanimes: le trafic aérien ira en augmentant. C'est un véritable problème. Nous en lisons régulièrement des échos dans la presse,

lorsqu'elle annonce les nombreux records du nombre de passagers atteints par l'aéroport de Genève. Rappelons néanmoins que, selon certaines études, l'augmentation du trafic aérien est due essentiellement à la multiplication des voyages d'affaires. Comme la motion M-719 le rappelle, le trafic aérien ne s'acquitte ni d'impôts sur les carburants ni de taxes sur les émissions en CO₂, d'où les systèmes de compensation mis en place.

D'autres pistes pour limiter les émissions de CO₂ dues au trafic aérien sont étudiées dans les parlements nationaux et les organisations internationales – où elles sont soutenues par les socialistes. Citons la limitation de la vitesse des avions, la taxation des vols de courte distance – y compris les vols de correspondance – une meilleure information des voyageurs sur la durée réelle des trajets d'un centre-ville à un autre centre-ville. Mais tout cela ne concerne pas notre assemblée.

Pour en revenir à la motion M-719 et à ses invites, il en manque une qui est implicite: il s'agit de promouvoir l'usage de nouvelles technologies – messagerie électronique, outils informatiques communautaires, les outils dits «conférence» et d'autres applications web – pour limiter les déplacements. D'ailleurs, on peut relever que les services informatiques de la Ville de Genève mettent en place de tels outils, afin d'éviter le déplacement des citoyens dans les différents services municipaux ou le déplacement de ces derniers chez les citoyens. Ces outils permettent de communiquer et aident à résoudre les problèmes administratifs.

Notre motion ne cite que le Conseil administratif et les conseillers municipaux, mais elle pourrait concerner tous les employés de la Ville de Genève, avec l'espoir d'encourager la population à faire de même. Son objectif n'est évidemment pas d'apaiser notre mauvaise conscience lorsque nous voyageons en avion, mais de nous sensibiliser. Les socialistes estiment que le transport aérien ne doit pas se substituer à des transports comme le rail, qui répondraient mieux aux besoins, dans une optique de développement durable, pour des distances inférieures à quelques centaines de kilomètres.

Notre groupe est d'avis que chacun d'entre nous doit prendre conscience de ses capacités d'influence, car nos gestes quotidiens permettent de préserver l'environnement. Rappelons enfin qu'une politique énergétique volontariste est menée depuis de nombreuses années par la Ville de Genève. Les économies d'énergie passent aussi par la politique de mobilité, et les actions qui pourront être entreprises dans ce domaine contribueront à soutenir tous les efforts consentis par notre administration exemplaire en matière de développement durable.

Pour conclure, les socialistes demandent le renvoi de la motion M-719 à la commission Agenda 21. Nous pourrions y étudier combien de trajets aériens sont effectués chaque année par les employés de la Ville et les visiteurs qu'ils reçoivent, par exemple. Nous pourrions également connaître le pourcentage de vols

remplaçables par une alternative ferroviaire, nous demander à partir de combien de kilomètres on décide de prendre l'avion ou dans quelles circonstances il faut se déplacer par d'autres moyens. Il s'agit encore d'évaluer l'usage des nouvelles technologies, en vue de limiter les déplacements.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Aux yeux des libéraux, une motion de ce type est probablement née en fin de soirée, après un caucus de Verts particulièrement purs où chacun a dû se plaire à encourager l'autre dans ses idéaux les plus chers. Mais, pour nous, c'est le pas de trop! Nous sommes conscients que les problèmes évoqués sont graves; les mesures proposées dans la motion M-719 nous semblent cruellement manquer de bon sens et du pragmatisme le plus basique. Si nous tentions véritablement de l'appliquer, nous serions acculés et contraints d'envisager des solutions totalement impraticables.

Pensez-vous que le Conseil administratif, pour ne parler que de lui, dans l'exercice de ses fonctions – et pas seulement pour son plaisir – peut renoncer à l'avion? Ensuite, il devra renoncer à la voiture! Et n'oublions pas le bateau... Pour les libéraux, il est évident qu'une écologie bien comprise laisse la liberté du moyen de transport aux élus, dont le sens des responsabilités accru devrait seul décider des bons choix qu'ils feront dans leur manière d'exercer leurs fonctions.

En outre, nous aimerions rappeler – peut-être les Verts le savent-ils déjà – que le premier avion avec biocarburant a été créé en Angleterre. En outre, les trains consomment de l'électricité, ce qui implique des centrales... Les déclarations de bonnes intentions ne suffisent pas pour endiguer les graves problèmes environnementaux que nous connaissons actuellement.

Par conséquent, nous n'entrerons pas en matière sur la motion M-719. Aux yeux des libéraux, s'occuper du train de vie des conseillers administratifs et municipaux représente une perte de temps et d'argent absolument incroyable. Je l'ai dit, nous laissons le choix du moyen de transport adéquat au sens de la responsabilité de chaque élu.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). La problématique du réchauffement climatique est, pour paraphraser une affiche du WWF bien connue, l'affaire de chacun. Du moins, c'est l'avis que partage très largement le groupe radical. S'il est important que chaque individu se sente concerné et agisse, il est tout aussi important que les entreprises et les collectivités publiques s'engagent. Evidemment, il ne s'agit pas de revenir à l'éclairage à la bougie et aux signaux de fumée en matière de communication à distance... Bien au contraire, à l'aide de la technologie actuelle,

un même niveau de confort et d'efficacité dans les prestations est possible, tout en limitant ou en réduisant l'émission de gaz à effets de serre. Genève est, semble-t-il, la seule ville de Suisse ayant une commission municipale en matière d'Agenda 21. Il semble donc qu'une certaine sensibilité, doublée d'une volonté d'agir, existe dans notre cité.

Pour ce qui est de la position du groupe radical, mes collègues et moi n'avons aucune difficulté – bien au contraire – à encourager le recours au train plutôt qu'à l'avion, chaque fois que cela a un sens. De même, il nous semble que demander la compensation des émissions de CO₂ est une mesure responsable, si l'avion est utilisé, car nous pensons que l'autorité se doit de donner l'exemple. Nous recommandons donc le renvoi de la motion M-719 à la commission Agenda 21, et nous vous invitons, chers collègues, à faire de même.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je demande aux quelques-uns qui discutent à gauche et à droite pour faire signer leurs motions de bien vouloir se livrer à cette occupation ailleurs. Le brouhaha est de plus en plus intense! Voilà qui ne doit pas diminuer nos émissions de CO₂...

M. Robert Pattaroni (DC). Les mesures proposées dans la motion M-719 peuvent être étudiées, bien sûr, mais il s'agit d'une question assez spécifique, puisqu'elle concerne le Conseil administratif. Or, pour notre part, nous percevons une très forte sensibilité écologique chez les cinq membres du Conseil administratif actuel. Par conséquent, puisqu'ils connaissent le problème et qu'ils nous diront sans doute, dans quelques minutes, qu'ils en sont conscients et s'en préoccupent déjà, il n'est pas forcément nécessaire d'étudier cette motion en commission. Nous trouvons cela inutile.

En revanche, nous pourrions demander aux Verts de s'interroger sur la provenance de l'électricité utilisée pour les trains... Y aurait-il là de l'électricité nucléaire? Mais c'est une autre question, dont nous reparlerons à l'occasion...

Le président. Nous en reparlerons, Monsieur Pattaroni!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir sur un certain nombre d'affirmations que je viens d'entendre, notamment au sujet de l'utilisation d'électricité pour les trains. Hélas, il est vrai que le rail recourt à l'énergie nucléaire, mais c'est évidemment une option à laquelle les Verts sont totalement opposés.

La motion M-719, quant à elle, vise premièrement à réduire le taux de déplacements par avion. Un certain nombre d'organisations internationales – onusiennes et non onusiennes – se sont déjà lancées dans des évaluations en vue de réduire le nombre de déplacements de leurs représentants. Je rappelle que ces organisations emploient pourtant un personnel qui a besoin de voyager à l'étranger pour des raisons professionnelles.

Evidemment, nous pouvons aussi développer d'autres moyens de contact – y compris pour des conférences – grâce aux développements actuels de la technologie, qui sont d'un très grand intérêt. On pourrait donc tout à fait imaginer que le Conseil administratif – voire même le Conseil municipal – se déplace moins, mettant à profit l'utilisation de ces technologies.

Pour ce qui est de la deuxième invite de la motion M-719, qui demande de «compenser intégralement l'ensemble des émissions de CO₂ émises lors des déplacements en avion du Conseil administratif et du Conseil municipal», je m'attendais de la part du Parti démocrate-chrétien à certaines remarques que je qualifierais de «judéo-chrétiennes». Comme à l'époque des indulgences, il s'agirait de payer pour compenser des péchés que l'on aurait commis. En l'occurrence, c'est un peu cela! Il est vrai que certains Verts sont réticents devant ce genre de compensations, mais n'oublions pas le gain qu'elles permettent, puisque les sommes ainsi réunies peuvent être utilisées pour planter des arbres qui répareront – de manière minimale, certes – les nuisances dues aux tonnes de CO₂ lâchées dans l'atmosphère par les avions. Enfin, il s'agit de contribuer à la sensibilisation de la société à ces problèmes, en recevant chaque fois des informations sur les projets de coopération développés sur place.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts insiste à nouveau pour que la motion M-719 soit non seulement acceptée, mais renvoyée à la commission Agenda 21. Je pense qu'il est important d'en débattre sérieusement. Dans ce cadre, nous aurons l'occasion de procéder à l'audition de personnes qui nous expliqueront toutes ces questions environnementales, ainsi que les mérites de la réduction de nos déplacements et de leur compensation.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne ferai qu'abonder dans le sens des propos tenus par M. Pattaroni, qui parlait de votre nouveau Conseil administratif sensible aux questions climatiques et au développement durable, en théorie comme en pratique. Ce Conseil administratif est responsable, et il fait siennes les invites de la motion M-719. Nous y avons déjà réfléchi, et il est inutile d'étudier cet objet en commission.

En effet, le Conseil administratif avait déjà été saisi, en 2003, d'une demande analogue par l'unité Agenda 21 – l'affaire est donc ancienne. Les mêmes recom-

mandations ont été émises par le Service de la mobilité en 2006. Elles n'avaient pas été entendues à l'époque mais, à la faveur du changement de Conseil administratif, les demandes formulées dans la motion M-719 sont déjà à l'étude. Il ne s'agit pas tant d'évaluer leur faisabilité que de prévoir leur réalisation au niveau de l'administration municipale et du Conseil administratif.

Comme le disait la socialiste M^{me} Duarte Rizzolio, il serait intéressant – c'est, en tout cas, ce que le Conseil administratif fera – d'élargir la proposition à l'ensemble des déplacements de l'administration municipale. En effet, il ne faut pas se limiter aux déplacements du Conseil administratif et du Conseil municipal: très souvent, lorsque le Conseil administratif se déplace pour une mission importante – surtout si c'est en avion – il part accompagné d'un ou d'une fonctionnaire, à qui les mesures préconisées ici méritent d'être étendues. Il ne s'agit pas d'expiation des péchés, mais tout simplement d'une attitude responsable et pragmatique répondant aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.

Tout cela a un coût. Je l'ai fait évaluer par l'opérateur choisi par la Confédération, MyClimate, pour savoir à combien il se serait élevé en 2006, si les mesures dont nous parlons ici avaient déjà été appliquées cette année-là. Pour un montant total de billets d'avion de 92 392 francs dépensé par la Ville de Genève – y compris par son administration – les compensations auraient atteint environ 4000 francs. C'est un montant à budgétiser, mais vous voyez qu'une telle somme n'aurait pas un impact considérable sur le budget de la Ville. Il s'agit donc d'une mesure que le Conseil administratif entend mettre en œuvre, et c'est pourquoi je vous demande de lui renvoyer directement la motion M-719.

Cela va dans le sens d'une attitude qui s'est généralisée à propos des problèmes environnementaux: l'administration fédérale entend compenser ses déplacements par un montant correspondant, l'Etat de Genève étudie une semblable mesure, de grandes entreprises comme la Coop l'appliquent déjà... Il s'agit donc d'une attitude tout à fait pragmatique qui, je l'espère, sera imitée par d'autres organismes publics ou privés. En tout cas, la Ville de Genève entend mettre à exécution les propositions déjà anciennes formulées par l'unité Agenda 21 en 2003.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, le débat est clos, je ne souhaite pas le prolonger, mais je veux juste dire que les Verts ont été surpris tout à l'heure de voir que M. Garazi a été coupé dans son intervention, qui était pile-poil dans le sujet dont nous discutons. A cet effet, je vous rappelle l'article 86 du règlement du Conseil municipal, qui dit: «Le président ou la présidente rappelle l'orateur ou l'oratrice à la question, si celui-ci ou celle-ci s'en écarte.» Or nous étions dans le sujet. Nous avons le droit de lire les textes que nous désirons quand nous intervenons.

Nous sommes assez nostalgiques de certaines présidences socialistes qui ont été bien moins liberticides et beaucoup plus attachées à la liberté de parole, mais nous en prenons acte. Nous espérons quand même que l'année prochaine se passera bien. Merci.

Le président. J'en prends bonne note et vous recevrez ainsi une lettre de la présidence par rapport à cet objet.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 41 oui contre 28 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 34 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. La motion sera donc renvoyée directement au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à éviter autant que possible de prendre l'avion pour de tels déplacements et, à défaut,
- à compenser intégralement l'ensemble des émissions de CO₂ émises lors des déplacements en avion du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 15 octobre 2007 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt et Grégory Baud: «Immeubles propriété de la Ville de Genève squattés: à quand la vérité?» (M-721)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion urgente M-693 intitulée «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM» et déposée par l'Entente le 11 septembre 2007;
- la réponse pour le moins surprenante de la magistrate chargée de la Gérance immobilière municipale (GIM) qui a indiqué que la Ville n'avait plus d'immeubles squattés et qu'ils faisaient tous l'objet de contrats de confiance;
- le rejet par la majorité du Conseil municipal de cette motion urgente suite aux propos de la magistrate;
- les informations contradictoires qui laissent apparaître que les immeubles situés à la rue des Grottes 8-10, à la rue de l'Industrie 8-11-12 et à la rue Cité-de-la-Corderie ne feraient l'objet d'aucun contrat de confiance et qu'ils seraient squattés depuis de très nombreuses années déjà;
- la nécessité pour le Conseil municipal d'obtenir une information complète et transparente à ce sujet,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les meilleurs délais à un inventaire précis et exhaustif des immeubles appartenant à la Ville qui sont ou seraient squattés.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'entends déjà des soupirs dans la salle... Mais non, Mesdames et Messieurs! Nous ne faisons pas des squats notre combat, nous tenons simplement à recevoir des réponses franches et honnêtes qui nous permettent de connaître la situation des squats en ville de Genève. Nous voulons savoir qui sont les privilégiés, quelles personnes ont des contrats de confiance et lesquelles n'en ont pas.

Il se trouve que nous avons des informations contradictoires par rapport à celles données par la magistrate Salerno lors du dépôt de la motion urgente M-693, intitulée «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM». Cette motion ayant été refusée suite à son intervention, nous souhaitons aujourd'hui nous assurer que la déclaration d'alors reste tout à fait exacte au regard des nouveaux faits que nous portons à sa connaissance. En effet, certains

¹ Annoncée, 2076.

immeubles ne feraient pas l'objet de contrats de confiance, mais seraient squattés depuis de très longues années déjà. Nous souhaitons recevoir ce soir de la cheffe du département des finances et du logement une réponse qui reflète correctement la réalité, et non pas une espèce de réalité déguisée.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, voilà une motion que nous aurions pu signer; on ne nous l'a pas demandé, c'est dommage...

Squatter, c'est voler. C'est aussi, en général, violer la loi. Et tolérer les squats, c'est accepter l'injustice entre ceux qui occupent sans payer, et ceux qui paient régulièrement – souvent cher – leur loyer. La demande exprimée dans la motion M-721 est donc parfaitement légitime. L'Union démocratique du centre ne la voit que comme un premier pas. Si véritablement les assertions des motionnaires devaient être avérées, une seconde étape serait inévitable dans la régularisation de la situation. Probablement aurons-nous donc l'occasion d'en reparler...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste est vraiment perplexe. Nous nous demandons comment il se fait que certaines motions reviennent comme ça, régulièrement, avec l'air du temps... Au printemps dernier – nous étions alors en pleine campagne électorale – nous avons qualifié ce type de motions d'électorales, mais en revoilà une hors de tout contexte électoral. La motion M-693 a reçu de très nombreuses réponses, non seulement de la magistrate Sandrine Salerno, socialiste, mais également de son prédécesseur libéral Pierre Muller. Nous nous demandons donc ce soir si le groupe libéral en viendrait à mettre en doute la parole de son ancien magistrat.

Nous sommes déjà intervenus en avril 2007 sur la motion libérale M-632, intitulée «Attribution des logements de la Ville: fin des privilèges des squatters», et cela alors même que Pierre Muller avait précédemment répondu à la question écrite radicale QE-225, en novembre 2006, en dressant un état très clair de la situation. Si je me livre à tous ces rappels, ce n'est pas pour faire de l'archéologie municipale, mais un petit retour à l'histoire – même récente – est parfois un bon moyen de se référer au travail déjà effectué par les magistrats, fussent-ils libéraux.

Le groupe socialiste reconnaît le travail fourni par Pierre Muller, qui mentionnait notamment que les logements occupés en ville de Genève représentaient – je

Motion: immeubles de la Ville squattés

n'entre pas dans les détails – un total de 82 pièces, auxquelles s'ajoutaient pas moins de 92 pièces au bénéfice de conventions. Soit, au total, 174 pièces occupées. On peut estimer que 174 pièces, c'est beaucoup, mais nous aimerions dire que ce problème est maintenant d'importance mineure car, depuis lors, le Conseil municipal a voté différents crédits de rénovation, dont ceux destinés aux immeubles de la rue de l'Industrie.

Lors du débat sur les motions M-632 et M-693, nous avons rappelé – je le répète puisque, apparemment, nous n'avons pas été entendus – que le mouvement d'occupation des logements vides des années 1980 a permis de s'élever contre les 1036 logements officiellement recensés à cette époque comme étant laissés vides en attente d'une démolition. La loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), tant contestée par la droite mais adoptée en juin 1983, a permis au cours des dix ans qui ont suivi de maintenir 2128 logements à loyer abordable. Et de cela, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste est vraiment très fier! Si je mentionne cet épisode, c'est pour montrer que, à l'époque, les magistrats – y compris ceux de droite – étaient particulièrement éclairés.

Cette qualité-là, combien elle nous manque aujourd'hui chez leurs successeurs! On a souvent cité Claude Haegi et ses contrats de confiance, mais on pourrait citer aussi Guy Fontanet, ancien responsable du Département de justice et police, qui a su appliquer la loi en reconnaissant qu'il y avait un bien-fondé à occuper des immeubles laissés volontairement vides. Citons encore le procureur général Foëx, qui a lui aussi fait preuve d'une très grande mansuétude en sachant comprendre qu'il était intolérable de laisser des logements volontairement vides. Je le répète: ce mouvement des années 1980 a permis de conserver un patrimoine bâti considérable. D'ailleurs, tous les rapports sur la LDTR qui ont suivi ont bien montré combien son action avait été importante.

Les chiffres sont très têtus, Mesdames et Messieurs! On peut évidemment occulter les réponses données par Pierre Muller... Je rappelle, en outre, que mon collègue Alain Charbonnier vient de déposer devant le Grand Conseil l'interpellation urgente écrite IUE-546, intitulée «Liste des logements vides: un tabou?». On voit que la LDTR a déployé ses effets, puisqu'il n'y en a plus aujourd'hui que 824, dont 272 sur le territoire de la Ville de Genève. Cependant, si l'on compte que ces logements comportent en moyenne trois à quatre pièces, cela ne représente pas moins de 2500 à 3300 pièces vides! Cela fait beaucoup, à côté de ces 174 pièces occupées illégalement – mais de manière légitime, puisqu'elles sont au bénéfice de contrats de confiance – dont la plupart font d'ailleurs l'objet de crédits de rénovation.

Je ferai preuve de mansuétude envers le Parti libéral en disant que, si la moitié de ces locaux laissés vides sont inhabitables – pour reprendre les propos de Mark

Muller – il reste encore sur le marché 1500 pièces habitables laissées volontairement vides. C’est intolérable! Mesdames et Messieurs, j’aimerais qu’on en finisse avec ces motions qui reviennent comme un leitmotiv en faisant fi des réponses obtenues précédemment et du déroulement de l’histoire qui est aussi celle de certains magistrats et conseillers d’Etat de droite. Ce soir, les auteurs de la motion M-721 ignorent les réponses données par Pierre Muller et celles – mais cela, on le comprend mieux, puisqu’elle n’est pas de leur bord – fournies par la magistrate Sandrine Salerno. Nous aimerions maintenant tourner la page, car la vérité a déjà été dite – mais elle fait mal aux motionnaires! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). En lisant la motion M-721, je me suis demandé ce qui se passait avec les libéraux. En effet, leurs motions sont redondantes, comme cela vient d’être mis en évidence. En remontant dans l’histoire, j’ai constaté qu’il y avait une gradation dans leur virulence contre le squat.

On a déjà mentionné les motions M-632 et M-693. Dans la première, les libéraux demandaient de «cesser de favoriser les personnes qui ne respectent pas les lois et occupent illicitement des appartements propriété de la Ville». Il s’agissait aussi de ne pas associer les personnes occupant illicitement des appartements à leur rénovation. L’étape suivante a été nettement plus virulente puisque, dans la motion M-693, il était question de «faire procéder à l’expulsion des squatters». Il était également demandé de «présenter dans les meilleurs délais au Conseil municipal des propositions de rénovation et d’affectation de ces immeubles» et, évidemment, de «déposer systématiquement plainte auprès du procureur général lors de l’occupation illicite d’un immeuble appartenant à la Ville de Genève».

Je rappelle ici une autre motion, qui date de 1996, la motion M-208, intitulée «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters»; nous avons reçu la réponse dix ans après... Or cette motion avait été acceptée à la quasi-unanimité de la commission du logement par 11 oui et 1 abstention! Elle demandait notamment de promouvoir les baux associatifs et de favoriser l’habitat collectif. A l’époque, les libéraux l’avaient acceptée, ce qui montre bien le degré de péjoration de leur perception du squat depuis lors. Les chiffres énoncés tout à l’heure par M^{me} Valiquier Grecuccio sont éloquentes, et je pense qu’il faut y prêter attention.

J’aimerais maintenant conclure, car passer trop de temps à évoquer tout cela revient à faire honneur à un discours libéral que je ne partage pas du tout. Le squat a tout d’abord été une réponse pragmatique à l’absence de logements. Il a également été une réponse culturelle, car je pense que l’on ne peut pas faire fi de la dimension du mieux vivre ensemble qu’impliquait ce phénomène. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts refusera la motion M-721. (*Applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek (AGT). J'ai entendu tout à l'heure dans la bouche de M. Hämmerli que «squatter, c'est voler». Eh bien, pour le groupe A gauche toute!, laisser des logements vides, c'est les voler à ceux qui pourraient en faire usage. La Ville a toujours eu une bonne politique en la matière, qui consistait à dire que, aussi longtemps qu'elle possède des locaux vides, autant qu'ils soient utilisés! Au moment où un projet sérieux et utile à la société est élaboré pour lesdits locaux, on dirige leurs occupants ailleurs.

Je rappelle quelques anciens cas, où les mêmes qui ont signé la motion M-721 nous avaient fait tant de discours sur le bénéfice que nous récolterions en matière de politique du logement si nous évacuions certaines zones de non-droit. Prenons par exemple l'ex-Hôtel California, qui est resté vide pendant bien plus de cinq ans – alors qu'il était urgent, n'est-ce pas, de créer des logements là-bas... Mais rien n'a été fait! Il en va de même pour Rhino – cet exemple fabuleux de la victoire des combattants du squat – et pour la Tour. De l'été 2007 au printemps 2008, rien n'a été fait de ces bâtiments, où l'on nous disait pourtant qu'il était urgent d'agir... Je pourrais encore citer l'Arquebuse et d'autres exemples.

On me dira que, dans certains cas, il s'agit de propriétaires privés. Eh bien, notre groupe espère que la Ville saura leur montrer l'exemple avec ses propres locaux, que certains veulent évacuer pour diverses raisons – je pense à Artamis et à bien d'autres lieux encore. Pour ma part, j'ai une question à poser à la droite: en connaît-elle encore beaucoup, des squats à Genève? Je rappelle que le procureur général a décidé d'évacuer tous les squats, tous ces lieux qui ne rentrent pas dans le moule de la droite et ne correspondent pas à son idée préconçue du logement. J'ai bien l'impression que, à l'heure actuelle, il n'y a plus de squats dans notre ville! Il ne sert donc vraiment à rien de faire travailler des services municipaux pour aboutir à cette conclusion.

Je ne comprends pas très bien l'objectif de la motion M-721. Le groupe A gauche toute!, pour sa part, a une véritable politique du logement qui consiste à créer du logement. Pour l'instant, toutes les actions de la droite n'ont fait que supprimer des logements existants – qu'il s'agisse de squats, de logements sociaux ou autres – mais sans rien proposer de concret pour en créer de nouveaux. Au niveau cantonal, les libéraux ont prononcé bien des discours mais, pour l'instant, rien de concret n'est prévu.

Quant à l'Alternative, elle aimerait justement créer du logement social. C'est ce qu'elle a fait durant l'ancienne législature. Nous aimerions maintenant nous attaquer au véritable problème: quels sont les logements et les locaux vides qui appartiennent à la Ville de Genève? C'est ce que nous voulons savoir – et non pas quels sont les locaux occupés, ce qui n'intéresse strictement personne. Il y a plus de dix ans, notre camarade Marie Vanek, qui faisait partie de l'Alliance de gauche de l'époque, avait demandé au magistrat Muller la liste des locaux muni-

cupaux commerciaux et d'habitation laissés vides. Cette liste ne nous a jamais été fournie! J'ai donc moi-même adressé la même demande au magistrat Muller durant la législature précédente et il s'est engagé devant le plénum – vous vous en souvenez certainement, Mesdames et Messieurs – à nous la donner... mais nous l'attendons toujours!

Nous pensons donc que l'Entente a raison de demander des renseignements – simplement, il faut demander les bons, pour ensuite pouvoir créer du logement. Nous avons donc déposé, le 6 novembre 2007 déjà, un amendement qui a sans doute été distribué à tous les membres du Conseil municipal et qui vise à modifier l'invite de la manière suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les meilleurs délais à un inventaire précis et exhaustif des immeubles *vides du patrimoine administratif et financier ainsi que de toutes les surfaces non utilisées appartenant à la Ville de Genève.*»

Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter notre amendement, si vous voulez vraiment créer du logement social à Genève, et à refuser l'invite initiale de la motion M-721. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Décidément, c'est fantastique, ce qui se passe ce soir! Il y a les bonnes questions, les mauvaises questions, celles qu'il faut poser et celles qu'il ne faut pas poser... Forcément, les mauvaises questions sont toujours celles que pose la droite! De plus, M^{mes} Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecuccio et Marguerite Contat Hickel s'expriment comme de véritables magistrates qui donnent des réponses et nous font la leçon! M^{me} Salerno – vous lui transmettez, Monsieur le président – peut partir tranquille en congé maternité, puisqu'elle sera vite remplacée par des personnalités qui ont tous les arguments pour répondre aux questions que la droite pourrait éventuellement poser à la gauche...

Mais qu'y a-t-il d'hérétique à demander où en est la situation des immeubles squattés de la Ville de Genève? Absolument rien! Je rappelle – ceux qui ont participé au Forum «art, culture et création» vendredi et samedi derniers le savent déjà – que M. Mugny a profité de cette occasion pour dire: «Il faut squatter! Allez squatter, Mesdames et Messieurs les artistes! Nous manquons de locaux, donc squattez!» Dès lors, dans nos milieux, nous souhaiterions savoir ce qu'il y a à squatter en ville de Genève. C'est tout simple! Il n'y a pas de quoi en faire tout un fromage!

Le Parti démocrate-chrétien, cosignataire de la motion M-721, approuve également l'amendement de M^{me} Vera Figurek, à condition qu'il vienne en complément de l'invite initiale. Nous la félicitons, d'ailleurs, d'avoir de bonnes idées qui peuvent rejoindre les nôtres! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Ma première réaction, à voir l'énervement de ces dames, c'est que la droite tient manifestement le bon bout, ce soir... Finalement, s'il n'y a plus de squats aujourd'hui à Genève, pourquoi tant s'énerver? Pourquoi ne pas simplement nous donner la réponse que nous attendons? Pourquoi piailler, s'exciter? L'une félicite M. Muller, l'autre dit qu'il n'a rien fait de tout ce qu'on attendait de lui... Enfin, Mesdames et Messieurs, un peu de sérieux!

La droite doit-elle maintenant s'excuser de vouloir faire respecter la loi? Le squat est interdit, et voilà que nous osons poser une question à ce sujet... Est-il blâmable de vouloir l'égalité entre les citoyens? De vouloir éviter que certains paient des loyers alors que d'autres n'en paient pas? Eh bien, non, Mesdames et Messieurs! Nous voulons que la loi soit respectée et nous attendons des réponses honnêtes de la magistrature. Dans ce cadre, nous sommes prêts à accepter l'amendement de M^{me} Figurek – à condition, bien évidemment, d'obtenir une réponse également sur la situation du squat. Car il ne s'agit pas simplement de savoir quels sont les locaux disponibles aujourd'hui, mais aussi lesquels sont squattés. Répondez à notre question, vous la gauche, si vous n'avez rien à cacher!

Quant à ce qui a été dit de la LDTR, c'est probablement l'élément le plus risible de la soirée! Quelle loi formidable! Mesdames et Messieurs, si nous nous trouvons dans la situation actuelle de blocage et de pénurie de logements, il n'y a qu'une seule raison à cela: la LDTR! Alors, continuez comme ça, faites-en d'autres, des LDTR, de ces lois qui bloquent tout, qui causent des recours, qui empêchent la construction! Vous verrez le résultat dans quelques années! Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir M. Mark Muller, car lui... (*Huées sur les bancs de la gauche.*)

Le président. S'il vous plaît! J'aimerais que ces débats se poursuivent dans la plus grande sérénité. (*M^{me} Salika Wenger prend la parole.*) Madame Wenger, s'il vous plaît! Je ne peux pas tolérer cette intervention de votre part!

M^{me} Nathalie Fontanet. M. Mark Muller s'est battu pour qu'il y ait une paix du logement, pour éviter ce qui arrive depuis des années. Nous sommes fiers que, enfin, le logement ne puisse plus être le cheval de bataille de la gauche. Je le dis

et je le redis: tous les conseillers municipaux, tous les partis réunis souhaitent aujourd'hui la création de logements, et non plus le blocage. Nous aimerions ce soir que la magistrate réponde à nos questions, et nous accepterons l'amendement de M^{me} Vera Figurek, à la condition qu'il vienne en complément de notre invite et ne la supprime pas. C'est là une simple question d'honnêteté de la part d'A gauche toute!, car il n'y a aucune raison d'empêcher la magistrate de répondre au sujet des squats. (*Applaudissements.*)

Le président. Je donne la parole à la magistrate Sandrine Salerno, puisqu'elle squatte encore les bancs de cette enceinte pendant quelque temps...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En tout cas, ce débat m'aura appris quelque chose d'important: avec ce type de motions, il serait préférable que le Conseil administratif intervienne tout de suite après les motionnaires. Cela éviterait certains procès d'intention – y compris à l'égard de la magistrate qui, selon M^{me} Fontanet, aurait donné des informations incorrectes, voire mensongères.

Je prends donc ces fameux immeubles et petites maisons les uns après les autres – les 8, 11 et 12 de la rue de l'Industrie sont trois petites maisons qu'on ne peut pas qualifier d'immeubles, de même que les 8 et 10 de la rue des Grottes. Je suis désolée, cet exposé sera quelque peu aride, mais je vais vous lire ma réponse afin qu'elle figure *in extenso* dans le *Mémorial* et serve de réponse écrite au cas où le Conseil municipal voterait ce soir la motion M-721.

Commençons par les deux objets de la rue des Grottes 8 et 10. Ces deux études sont intégrées dans un crédit d'étude de rénovation comprenant également le 6 bis de la rue des Grottes, ainsi que les 12 et 14 de la place des Grottes. Ce crédit de 555 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 20 mars 2007 – c'est tout récent, je vous l'accorde – dans le rapport PR-495 A. Il figure à la page 32 du troisième plan financier d'investissement 2008-2019 (PFI).

Rue Cité-de-la-Corderie 10: une étude est en cours en vue de la rénovation de cet immeuble, pour lequel un crédit de 170 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 20 mars 2007, avec le rapport PR-495 A; il figure à la page 33 du troisième PFI.

Je passe à la rue de l'Industrie 8, 11 et 12, c'est-à-dire aux trois petites maisons auxquelles je me réfèrais tout à l'heure. Une étude est en cours en vue de leur rénovation, pour laquelle un crédit de 290 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 14 mars 2006 avec le rapport PR-353 A; cette somme figure à la page 32 du troisième PFI.

Motion: immeubles de la Ville squattés

Dans le cas de tous ces objets – et plus particulièrement des 8, 11 et 12 de la rue de l'Industrie – les projets de rénovation n'ont pas été conçus uniquement par les services de l'administration municipale, mais en partenariat avec les personnes habitant les lieux – j'imagine que les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement s'en souviennent. Par conséquent, je ne mentais pas en disant que nous ne sommes pas dans une situation où des immeubles seraient squattés par des occupants illicites inconnus des autorités.

Il est vrai que, à l'époque – c'est-à-dire il y a fort longtemps car, dans certains cas, cela remonte jusqu'à l'année 1976 – la Ville a porté plainte contre certains squats, comme tous les propriétaires privés, car elle devait se prémunir contre d'éventuels dégâts causés aux immeubles occupés, mais également éviter tout risque de responsabilité civile en cas d'incident majeur sur les lieux. Parallèlement, la Ville a construit un partenariat entre le Service des bâtiments ou la Gérance immobilière municipale (GIM), la commission de l'aménagement et de l'environnement et les habitants des lieux, afin de mettre sur pied des projets de rénovation participative des immeubles concernés, notamment les 8, 11 et 12 de la rue de l'Industrie. Il n'y a pas de contrat de confiance avec les habitants de ces immeubles, mais un prêt à usage.

En ce qui concerne la date des rénovations pour l'étude desquelles le Conseil municipal a voté des crédits, il faut interroger mon collègue Rémy Pagani, car c'est lui qui déposera devant le Conseil municipal les propositions correspondantes. Mais on n'est jamais dans des situations de logements vides – je réponds en cela à l'interrogation de M^{me} Figurek. Je veux bien aller redemander à mes services du patrimoine financier si la Ville a des locaux vides mais, à ma connaissance, il n'y en a pas. Il y a parfois des vacances, quand un locataire quitte son appartement et qu'il s'agit de le rénover avant qu'un autre l'occupe. Cela peut prendre du temps en raison de la lenteur du Service des bâtiments, qui est chargé des travaux, mais le nouveau Conseil administratif a essayé de modifier cette pratique et d'accroître la marge de manœuvre des gérants pour réduire le temps de vacance entre deux locations.

Je veux bien faire la recherche que vous demandez, Madame Figurek, mais à mon avis il n'y a pas de locaux vides dans le patrimoine financier dont je suis responsable. Je répète que, dans le cas des immeubles cités dans la motion M-721, dont il était déjà question dans la motion M-693 intitulée «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM», un partenariat existe avec les habitants actuels.

Vraisemblablement – mais j'imagine que le Conseil administratif en discutera lorsque M. Pagani déposera les demandes de crédit pour les rénovations – ces personnes jouiront ensuite d'un bail collectif, voire d'un partenariat de style droit de superficie accordé à une coopérative – s'ils en fondent une. Je ne pense pas,

vu le profil des habitants actuels des logements, que nous nous dirigeons vers une solution de ce type, mais on ne peut pas dire – si c’est ce qu’insinue la motion M-721 – qu’il s’agisse là d’une situation de non-droit.

En ce qui concerne l’immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie, un appartement y fait l’objet d’un prêt à usage. Les autres sont habités par des locataires. Si je remettais aujourd’hui sur le marché cet appartement-là, je ne pourrais pas le louer tant il est en mauvais état. Il faut donc absolument que le Conseil municipal accepte les crédits demandés par le Conseil administratif pour une rénovation de cet immeuble. Vu son état actuel, cet appartement ne peut que faire l’objet d’un prêt à usage ou rester vide – deuxième terme de l’alternative que la majorité de ce plénum ne souhaite visiblement pas. J’espère avoir répondu de manière exhaustive et tout à fait transparente à la question posée sur ces trois immeubles.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous pouvez le constater, le groupe radical est également signataire de la motion M-721 – et pour cause, puisqu’il était l’initiateur de la motion M-693 intitulée «Des logements pour les personnes sur la liste d’attente de la GIM» sur laquelle est basé cet objet.

En entendant la magistrate, j’ai appris quelque chose: on ne dit plus «squat», mais «logement pourvu d’un contrat de confiance». Tous ces logements ne seront bientôt plus squattés, car la Ville donnera à leurs occupants l’autorisation d’y rester – en tout cas à une partie d’entre eux, car certains bâtiments devraient être rénovés. Mais que nous avez-vous appris, Madame Salerno? Que vous entendez pérenniser la présence de gens qui occupent illégalement des immeubles en envisageant la possibilité – même si vous dites que le Conseil administratif devra prendre position – de les laisser habiter dans ces mêmes locaux une fois ceux-ci rénovés avec l’argent du contribuable!

Vous dites encore autre chose de très intéressant: l’un de ces logements est totalement insalubre, et vous ne pourriez pas le mettre sur le marché aujourd’hui. Mais les squatters sont aussi des êtres humains, à ma connaissance! Comment peut-on les laisser vivre dans des logements insalubres sous la responsabilité de la Ville de Genève? Si un accident s’y produit en raison de leur mauvais état, qui aura la responsabilité légale? La Ville! Je prends bonne note que le Conseil administratif sait *de visu* que certains logements sont insalubres et qu’il ne fait rien pour les rénover d’urgence, puisqu’il laisse même des gens y dormir le soir, avec tous les risques que cela comporte.

Quant au discours de la gauche selon lequel la droite ne propose aucun logement, j’y réponds par quelques interrogations. Les logements créés par M. Moutinot, qui a géré le Département de l’aménagement, de l’équipement et du loge-

ment (DAEL) pendant une dizaine d'années, où sont-ils? Les logements créés par M. Ferrazino, en charge pendant huit ans du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, où sont-ils? Ils ne se compteraient même pas sur les doigts d'une main! Soyez donc un peu cohérents avec vous-mêmes, sur les bancs de l'Alternative! Balayez devant votre propre porte...

Vous dites aussi que la gauche a une politique constructive, car elle propose des logements. C'est vrai, elle en propose... On en a un bel exemple avec la motion M-768, qui demande de remettre en location l'immeuble du 28 de la rue des Franchises, alors qu'il a été muré car il était insalubre et dangereux! C'est ça, les logements de la gauche? C'est mettre à disposition des locaux dangereux et insalubres, dans lesquels on ne sait pas trop ce qui se passe? Cela ne vous dérangerait apparemment pas de vivre avec des rats, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, puisque vous êtes prêts à laisser des gens vivre dans l'insalubrité la plus totale et des conditions d'hygiène indignes d'une ville comme Genève.

Ainsi, la politique volontariste du procureur Zappelli est la bonne! Il l'a dit lui-même: «Je suis la même ligne que Bertossa, je laisse les gens habiter les lieux en l'état mais, dès qu'il y aura un projet de construction, il faudra agir.» Peut-être les lois ont-elles changé depuis ce matin sans que je le sache, et qu'il existe maintenant un droit d'appropriation? On voit un immeuble sans surveillance, on le prend! C'est encore pire: même quand les squatters sont pris la main dans le sac, ils reçoivent le soutien d'une certaine classe politique, ils sont le reflet d'une certaine histoire, mais tant pis... Ils ont violé la loi, mais ce n'est pas grave...

Cette mentalité ne m'étonne pas de la part d'une majorité politique favorable à la mendicité dans la rue et au maintien des squats – c'est-à-dire à tout ce qui est contre la loi! Apparemment, Mesdames et Messieurs de la gauche, la loi vous pose un problème! Eh bien, changez-la! Lancez des initiatives, faites des projets de lois! Qu'attendez-vous pour changer les textes légaux qui vous posent un problème? Pour le moment, il est inacceptable de vous entendre dire que la loi est violée, mais tant pis. Vous êtes les premiers à dénoncer des cas illicites – et à raison – mais vous fermez étrangement les yeux dès que cela concerne une certaine clientèle politique qui vote à gauche.

Je note encore, après le discours tenu ce soir par la magistrate, que le mot «squat» n'existe plus en Ville et qu'on doit parler des «logements avec contrat de confiance». J'espère sincèrement que le Conseil administratif aura une fois le courage politique d'attribuer les logements municipaux aux gens qui en ont besoin. La liste d'attente de la GIM n'est pas faite pour les chiens! On ne peut pas dire aux gens qui y sont inscrits qu'on est désolés pour eux qui respectent la loi, mais qu'ils attendront car on maintiendra les squatters dans les immeubles qu'ils occupent! Voilà quel est le véritable message de la gauche! Il faudrait peut-être même, une fois que l'on aura établi un inventaire exhaustif des logements inocc-

cupés, créer non pas une liste d'attente de la GIM, mais une liste d'attente des squats où les gens s'inscriraient pour aller dans l'ordre occuper illégalement des locaux...

Si telle est la politique du logement de la gauche, ce n'est pas celle de la droite. Nous demanderons donc des informations non seulement sur les logements vides de la Ville de Genève, mais aussi sur ceux qui sont squattés. Maintenant, assez de paroles, des actes! J'attends de la gauche, de M^{me} Salerno et du Conseil administratif qu'ils mettent des logements sur le marché. Et j'espère sincèrement que les crédits de rénovation payés par l'argent du contribuable seront utilisés à bon escient, que les logements ainsi remis à neuf seront attribués aux gens qui les attendent parfois depuis des années, et que l'on cessera de pérenniser sur place la présence de squatters qui violent la loi! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, à la suite du propos de ma sympathique et souriante collègue du groupe A gauche toute!, j'aimerais rappeler ce qui suit. La société édicte des règles que ses membres doivent respecter: cela s'appelle l'Etat de droit. Or l'Etat de droit n'est ni de gauche, ni de droite – il est tout simplement de droit! Ainsi, l'évacuation du squat Rhino ne doit être comprise que comme une victoire du droit.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'interviens très brièvement. J'aimerais remercier la magistrate de sa présentation, car le virage n'était pas facile à négocier pour elle. Il est en effet pour le moins difficile d'expliquer que la Ville a déposé des plaintes contre les squatters tout en leur accordant parallèlement des prêts à usage! Et on peut toujours prétendre que, bien entendu, il n'y a pas de contrats de confiance, seul type de contrat utilisé jusqu'à présent avec des squatters.

Mesdames et Messieurs, je ne vous cache pas que je pense que la motion déposée par l'Entente avait du bon, puisque nous savons aujourd'hui que des squats transformés en prêt à usage font l'objet de plaintes pénales. Allez m'expliquer ce que cela veut dire... Mais je crois qu'il n'est pas difficile de le comprendre!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs, après les interventions que nous venons d'entendre et les éclaircissements donnés par la magistrate, nous sommes d'accord de conserver l'invite initiale des motionnaires et de ne maintenir notre amendement que sous la forme d'un ajout à la motion. Nous saurons ainsi quels sont les locaux vides du patrimoine administratif et financier, tout

en montrant bien que nous n'avons rien à cacher. Comme cela a déjà été dit, il n'existe aucun squat dans les locaux qui appartiennent à la Ville de Genève!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je termine ce débat avec une réflexion personnelle. Le Conseil administratif est assez perplexe, à l'issue des différentes prises de parole qui ont animé la discussion. Je ne reviendrai pas sur les dires du chef de groupe radical, tant ils étaient outranciers et déformaient mes propos.

Je rappelle cependant que la motion M-721 concerne des bâtiments pour lesquels vous avez voté des crédits d'étude en partenariat. Peut-être certains d'entre vous ne font-ils pas partie de la majorité qui les a acceptés, mais il s'agit de décisions prises démocratiquement par la majorité du Conseil municipal. Je parle des immeubles situés au 10 de la rue Cité-de-la-Corderie, aux 8 et 10 de la rue des Grottes, aux 8, 11 et 12 de la rue de l'Industrie. Que vous ayez combattu ou non le vote de ces crédits, le résultat est le même: le Conseil municipal a accepté les projets de rénovation y afférents.

Par conséquent, vous faites travailler l'administration pour qu'elle vous présente dans les meilleurs délais le projet de rénovation des immeubles susmentionnés, qui se fera dans un esprit de partenariat avec les habitants, et vous voudriez en même temps que le Conseil administratif délègue ces personnes avec lesquelles il est censé devoir élaborer des projets, cela pour que le droit soit appliqué!

Je peux vous suivre sur cette interprétation-là, mais ce qui me laisse beaucoup plus songeuse, c'est le statut des habitants concernés. Il est actuellement le même que celui que leur avait accordé mon prédécesseur, à savoir qu'il ne s'agit pas de contrats de confiance, mais de contrats de prêt à usage. Peut-être, à la faveur de cette discussion, devrions-nous régulariser la situation en signant des contrats de bail à loyer avec ces personnes? Vous ne déposeriez plus alors des motions comme celle-là, puisqu'il s'agirait de locataires avec qui nous entendrions élaborer des projets de rénovation. Je rappelle que ces derniers ont de toute façon été voulus et votés par la majorité du Conseil municipal.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement de M^{me} Figurek. Comme elle vient de le préciser, cet amendement ne remplace plus l'invite initiale, mais la complète.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Figurek est accepté à la majorité (opposition des socialistes et 1 abstention socialiste).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 45 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les meilleurs délais à un inventaire précis et exhaustif:

- des immeubles appartenant à la Ville qui sont ou seraient squattés;
- des immeubles vides du patrimoine administratif et financier ainsi que de toutes les surfaces non utilisées appartenant à la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4422
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4422
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2009. . .	4422
4. Motion du 15 octobre 2007 de M ^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Des places de parking roses pour les mamans!» (M-716)	4423
5. Motion du 15 octobre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour toute nouvelle place de parc supprimée en surface, une place assurée en sous-sol» (M-717)	4428
6. Motion du 15 octobre 2007 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Thierry Piguet: «Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain» (M-718)	4437
7. Motion du 15 octobre 2007 de MM. Gilles Garazi, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M ^{mes} Anne Moratti Jung, Delphine Courvoisier, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Diana Duarte Rizzolio et Annina Pfund: «L'Agenda 21 de la Ville de Genève commence par ses élu-e-s» (M-719).	4444
8. Motion du 15 octobre 2007 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt et Grégory Baud: «Immeubles propriété de la Ville de Genève squattés: à quand la vérité?» (M-721)	4453
9. Propositions des conseillers municipaux	4466

10. Interpellations 4466

11. Questions écrites 4466

La mémorialiste:
Marguerite Conus